

▣ L'état des lieux

C'est un descriptif précis de la disposition, l'état et le fonctionnement des éléments composant le logement. Il sera établi en 2 exemplaires à l'entrée dans les lieux pour être comparé à celui établi lors du départ du locataire.

Engagement de location pendant 6 ans avec un plafond de loyer et de ressources du locataire. Réduction d'impôt de 15% de l'investissement étalés sur 4 ans dans la limite de 400.000 F pour une personne seule et 800.000 F pour un couple marié.

Abattement de 25% des revenus fonciers 10 ans puis 13% les années suivantes.
Imputation des déficits fonciers sur les revenus.